



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 23 janvier 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 11 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Evolution d'un emploi de Brigadier-Chef principal en emploi de Chef de service de Police Municipale auprès de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique

Délibération n° 2020/005962

**Actualisation de la Liste des Emplois Permanents**  
**Evolution d'un emploi de Brigadier-Chef principal en emploi de**  
**Chef de service de Police Municipale auprès de la Direction de la**  
**Sécurité et de la Tranquillité Publique**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 2	10/01/2020	Favorable unanime

### **I - Contexte**

Courant 2020, un agent, Chef de service de Police Municipale, qui est Responsable d'unité de Surveillance Générale partira en retraite. En parallèle, un agent a passé avec succès le concours de chef de service de Police Municipale et la prochaine formation d'intégration à ce grade se déroulera en mars 2020.

Dans ces perspectives et compte-tenu des enjeux en matière de ressources humaines au sein de la Police Municipale bisontine, l'évolution de cet emploi et la nomination de l'agent permettrait :

- de conserver un agent motivé et sérieux, désireux de participer à l'évolution et au développement de son service,
- de permettre une progression en interne alors que le nombre d'emplois de catégorie B est limité dans le service,
- d'anticiper une absence importante due à une formation initiale lourde (120 jours sur un an) et de favoriser ainsi une prise de fonction opérationnelle et rapide.

Cette dimension est d'autant plus importante qu'un projet de direction est envisagé en 2020.

### **II - Evolution envisagée**

Il est proposé de faire évoluer un emploi de Brigadier-Chef Principal, catégorie C, en emploi de Chef de service de Police Municipale, catégorie B, à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Au départ en retraite de l'agent actuellement sur les fonctions de Chef de service de Police Municipale, le recrutement se fera sur grade du cadre d'emploi des agents de Police Municipale (catégorie C) de Police Municipale.

### **III - Tableau synthétique (avant / après)**

<b>AVANT</b>	<b>APRES</b>	<b>Evolution</b>
Brigadier-Chef Principal, catégorie C	Chef de Service de Police Municipale, catégorie B	C → B

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :**

- la création d'un emploi de Chef de service de Police Municipale, catégorie B, grade de référence Chef de service de Police Municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la Direction de la Sécurité et la Tranquillité Publique ;
- la suppression d'un emploi de Brigadier-Chef principal, catégorie C, au sein de la Direction de la Sécurité et la Tranquillité Publique ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0